



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2013**

A 19H

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Gilles AUTHIER, Emmanuel FELLOTT, Jacqueline MINOT, Raymonde MUTABAZI, Annick THOMASSET

Excusées : Annick THOMASSET (a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLLOT)
Raymonde MUTABAZI (a donné pouvoir à Gilles AUTHIER)
Nadine BIARD

Secrétaire de séance : Jacqueline MINOT

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Il demande le rajout d'un point n° 3 à l'ordre du jour concernant le vote pour l'élection d'un nouveau conseiller communautaire suite à sa démission de la CCBNM. Cette modification est approuvée à l'unanimité des présents.

Après lecture par Monsieur Emmanuel FELLOTT, le compte-rendu du Conseil municipal du 13 juin 2013 est approuvé à l'unanimité des présents, sous réserve des modifications suivantes :

- *Au paragraphe 3 « Auberge », rajouter : le Conseil donne son accord pour les travaux.*
- *Au paragraphe 4 « Travaux d'assainissement - La Fouillouse », rajouter : Monsieur COMTE sera convoqué en mairie.*

1. DELIBERATION, NOUVELLE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Par arrêté inter préfectoral des Préfets du Rhône et de l'Ain, en date du 16 mai 2013, la fusion de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône, des Communautés de communes Beaujolais Vauxonne et Beaujolais Nizerand Morgon, avec intégration des quatre communes de Liergues, Jarnioux, Ville sur Jarnioux et Jassans-Riottier a été prononcée, avec une date d'effectivité au 1^{er} janvier 2014.

Dans le cadre des textes législatifs en vigueur, les représentants des 21 communes travaillent depuis quelques mois à l'élaboration de cette future Communauté d'Agglomération.

Le nombre de sièges a été fixé à 62 et la répartition de ces sièges entre les 21 communes a été définie. Pour la CCBNM : 2 sièges pour Cogny et Denicé et 1 siège pour Lacenas, Montmelas, Saint Cyr le Châtois et Rivolet. Les communes doivent statuer sur cette proposition avant le 16 août 2013.

Lors du COPIL du 7 juin 2013, le nom de la future Communauté d'Agglomération « Agglomération Villefranche Beaujolais Saône » et son siège à la « Mairie de Villefranche-sur-Saône » ont été retenus. Les Conseils municipaux doivent délibérer sur ces deux points avant le 31 décembre 2013.

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu du COPIL de la CAVIL du 8 juillet 2013, notamment le récapitulatif du périmètre d'intervention de la future Communauté d'Agglomération et fait part de son indignation sur le fait que les demandes des petites communes ont été refusées et sans qu'il y ait eu de vote, déjà certaines compétences sont actées. Il confirme sa volonté de ne pas adhérer à cette Communauté d'Agglomération proposée par le Monsieur le Préfet.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, vote à l'unanimité contre le projet d'adhérer à cette future communauté d'agglomération et refuse donc de se prononcer sur le nom et le siège, ainsi que sur la représentativité qui lui sont proposés.

2. POINT FINANCIER

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a enfin reçu, dans le cadre du Contrat pluriannuel 2009-2013, la subvention du Conseil général d'un montant de 67 500 € pour la création et l'aménagement de la zone de loisirs (année 2009).

Monsieur le Maire présente le tableau de synthèse de la situation financière de la commune au 9 juillet 2013 :

- **Fonctionnement :**
 - o Dépenses : prévu 327 300 €, réalisé 160 460.34 €, soit 49.03%
 - o Recettes : prévu 327 300 €, réalisé 162 297.87 €, soit 49.59%
- **Investissement :**
 - o Dépenses : prévu 249 761 €, réalisé 75 419.53 € soit 30.20%
 - o Recettes : prévu 249 761 €, réalisé 63 693.22 € soit 25.50%

3. DELIBERATION, VOTE POUR L'ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Suite au dernier Conseil communautaire du 16 juillet 2013 où il a été décidé de ne plus poursuivre le recours au Tribunal Administratif contre l'arrêté préfectoral relatif à la future Communauté d'Agglomération, Monsieur le Maire a mis fin à son mandat de conseiller communautaire et de membre du bureau de la CCBNM en présentant sa démission à Monsieur Jean-Pierre DUMONTET, président de la CCBNM, le 17 juillet 2013.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un conseiller communautaire titulaire et d'un suppléant. Monsieur Christian BENOIT se présente en tant que titulaire et Monsieur Emmanuel FELLOTT en tant que suppléant.

9 votants (7 présents + 2 pouvoirs), après le vote à bulletin secret :

- *Monsieur Christian BENOIT est élu conseiller communautaire titulaire avec 9 voix,*
Téléphone : 04 74 67 33 55 – Télécopie : 04 74 67 38 11 – e-mail : accueil@rivolet.mairies69.net

- Monsieur Emmanuel FELLOTT est élu conseiller communautaire suppléant avec 8 voix, Monsieur Gilles AUTHIER a obtenu 1 voix.

4. INFORMATIONS DIVERSES

4.1. Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil que les crédits sont insuffisamment approvisionnés pour le règlement des travaux de rénovation de la maison située dans le bourg (maison Gimaret). Il propose de prélever 40 350 € du compte 2128 et de les transférer sur le compte 2313 opération 46.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des présents cette décision.

4.2. Urbanisme

Lecture du courrier de Monsieur Jean D'HARCOURT qui, suite au refus d'autorisation d'activité de menuiserie au lieudit « la Plagne », demande une modification du PLU qui à ce jour ne prévoit pas de modification de la destination du bâtiment.

Le Conseil municipal juge que la modification du PLU n'est pas envisageable pour l'instant étant donné que cette démarche est assez longue et que dans le projet de future Communauté d'Agglomération il est question d'un PLU intercommunal.

Lecture par Monsieur le Maire du courrier de Monsieur Bruno COMTE dans lequel il propose d'acheter le chemin public d'accès situé entre les parcelles E425 et E576.

Monsieur COMTE s'étant déjà annexé le terrain en le clôturant et en le fermant, le Conseil accepte le processus de vente. Des renseignements seront pris auprès du service des Domaines pour l'estimation de ce chemin, pont compris.

- *Déclaration préalable pour la station d'épuration de Saint Cyr le Châtoux sur la commune de RIVOLET. Avis favorable.*
- *Demande de permis de construire de Monsieur Julien FELLOTT pour un bâtiment agricole. Avis favorable.*

4.3. Rapports sur l'eau – année 2012

Les rapports 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (sie ouest Villefranche, sie Centre beaujolais) sont présentés au Conseil municipal. Ils sont consultables en mairie en attendant leur mise en ligne sur le site de la commune.

4.4. Associations

Remerciements reçus en mairie de la part d'Hippotoufer, Elham en Beaujolais, la petite Gonthière et AGIVR pour les subventions accordées.

4.5. Commission Ecole

Lors du dernier Conseil d'école du 18 juin 2013, les enseignants ont émis quelques souhaits d'achats. Pour le cycle 2, un vidéo-projecteur et un tableau triptyque, et pour le cycle 1, le renouvellement de matériel informatique (batterie, logiciel de montage, portable du Directeur) pour un montant total de 2 792 € HT. La Commission école propose au Conseil d'utiliser l'argent budgété pour le sol de la classe des grands pour effectuer ces achats. Le Conseil accepte cette proposition.

Rentrée 2013-2014 : la configuration des classes restera la même avec une classe de cycle 1, une de cycle 2 et une de cycle 3. Au 18 juin 2013 : moins d'élèves en maternelle : 26 élèves, cycle 2 : 19 élèves, cycle 3 : 15 élèves.

4.6. Auberge

Demande de participation aux frais d'électricité de Madame Audrey COLOVRAY, ancienne gérante de l'auberge. La chaudière ayant été défectueuse, le Conseil décide d'accorder 200 € de dédommagement à Madame Audrey COLOVRAY.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gilles AUTHIER s'interroge sur le fait que les bennes du tri-sélectif ont été placées sur l'aire de loisirs. Monsieur le Maire lui précise que les nouveaux camions ne peuvent plus monter vers le cimetière et qu'une réflexion est menée pour trouver un emplacement adéquat.

Monsieur Emmanuel FELLOTT demande le montant du loyer de la « maison Gimaret ». Elle est proposée à la location pour un loyer mensuel de 850€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.